



# COMPTE-RENDU

## du Conseil Municipal de TRONCHY

### ( Saône et Loire)

#### Nombre de Conseillers

- en exercice	11
- présents	8
- votants	9
- absents	3
- excusés	2

L'an deux mil seize, le vingt trois août , à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Sébastien JACCUSSE, maire de la commune.

Etaient présents : S. Créniaut, C. Flamier, S. Jaccusse, N. Coleiro, - A. Throude-P. Gauthier - M. Compagnon-: F Dayet

Excusés : E. Riere- D. Sarciron- G ; Michaudet (pouvoir à S. Jaccusse)

Secrétaire de séance : M. Compagnon

#### • SICIP

Le rapport annuel du SICIP sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et de l'assainissement non collectif est présenté au conseil. Il est consultable en mairie.

#### • RENOUELEMENT DES CONTRATS DES EMPLOYES

- Vu la nécessité d'effectuer la surveillance des enfants après le repas et avant l'arrivée de l'institutrice, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**ACCEPTE** d'avoir recours à un CDD pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 07 juillet 2016. L'agent sera recruté selon l'indice brut 321, indice majoré 340 à raison de 3/4 h/jour de travail en tant qu'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe.

**NOMME** Madame BONNOT Nathalie à ce poste.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à établir le contrat de travail.

- Vu la nécessité d'effectuer l'encadrement des enfants lors des NAP, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**ACCEPTE** d'avoir recours à un CDD pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 07 juillet 2017. L'agent sera recruté selon l'indice brut 321, indice majoré 340 à raison de 3 heures hebdomadaires de travail en tant qu'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe.

**NOMME** Madame INSELIN Chrystelle à ce poste.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à établir le contrat de travail.

#### • ORGANISATION D'UN SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE LA BRESSE – PRISE DE COMPETENCE

La Communauté de Communes des Portes de la Bresse souhaite mettre en place sur son territoire un service de transport à la demande, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Le principe général du service est d'organiser le transport des usagers depuis leur domicile jusqu'au marché de Saint Germain du Plain ou la ZAC d'Ouroux sur Saône.
- Le service est ouvert à tous les habitants de la Communauté de Communes.
- Le service fonctionne les jeudis de 8h30 à 12h00 selon 2 circuits alternés : ramassage des usagers depuis l'Abergement-Ste-Colombe, Lessard-en-Bresse, Tronchy et St-Christophe-en-Bresse en 1<sup>ère</sup> semaine puis ramassage depuis les communes de Baudrières, Ouroux-sur-Saône et St-Germain-du-Plain la semaine suivante.
- Le service est assuré par un salarié de la Communauté de Communes, avec un véhicule 9 places adapté aux personnes à mobilité réduite (8 places assises pour les usagers dont 2 accessibles aux fauteuils roulants).
- La participation des usagers est de 2€ par trajet, soit 4€ aller-retour, payable directement au conducteur lors de la montée.

- Ce transport à la demande fera l'objet dans un premier temps d'une expérimentation d'un an.  
L'organisation de ce service nécessite que la Communauté de Communes des Portes de la Bresse inscrive dans ses statuts la mention « Habilitation à intervenir dans le cadre d'une compétence départementale (par le biais d'une convention) : organisation d'un service de transport à la demande ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'inscription dans les statuts de la Communauté de Communes des Portes de la Bresse de la mention « Habilitation à intervenir dans le cadre d'une compétence départementale (par le biais d'une convention) : organisation d'un service de transport à la demande ».

- **Montant de la redevance pour occupation du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages de télécommunication de ORANGE - Exercice 2016**

Le calcul de la redevance se décompose de la manière suivante :

Artères du domaine public routier : en souterrain :  $38.80 \text{ €} \times 0.52 = 20.18 \text{ €}$  - En aérien :  $51.74 \text{ €} \times 11.06 = 572.24 \text{ €}$

AUTRES INSTALLATIONS : 1 cabine téléphonique :  $1.5 \text{ m}^2 \times 25.87 \text{ €} = 38.81 \text{ €}$

SOIT UN TOTAL DE REDEVANCE DE :  $20.81 + 572.24 + 38.81 = 631.23 \text{ €}$

La recette correspondant au montant de la redevance perçu par Orange sera inscrite au compte 70323.

La commune versera au SYDESL au titre de l'exercice 2016, une somme de 657.22€ équivalente au produit total de la RODP perçue auprès des opérateurs de télécommunication au cours de l'année 2015.

- **TARIFS CIMETIERE ET COLUMBARIUM**

Le conseil municipal décide de maintenir les tarifs des concessions cimetière et columbarium, à compter de 2016, comme suit :

TARIFS CIMETIERE

2 m2	TARIF
15 ANS	50 €
30 ANS	92 €
50 ANS	118 €

TARIF COLUMBARIUM

2 urnes	TARIF
15 ANS	340 €

- **DIVERS**

- Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion d'achat de radars pédagogiques
- Monsieur le Maire fait le point sur les travaux de voirie et sur les futurs travaux des Bassins Versants
- Les résultats financiers de la soirée du 15 juillet ont été présentés aux conseillers.
- Le conseil municipal est informé de l'aménagement qui a été fait à la Jonchère au bord de la rivière AMY.

Tronchy, le 23 août 2016

Le maire, S. JACCUSSE

La secrétaire, M. COMPAGNON



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.